



Ressources humaines

N° 533

Date d'affichage : 18/12/25

DECISION MUNICIPALE

OBJET : APPROBATION D'UNE DEMANDE D'ADHESION A UN CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES (2026-2029)

LE MAIRE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 octobre 2023 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 avril 2025 donnant mandat au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires,

CONSIDERANT :

Que le CIG a procédé à la consultation des différents prestataires potentiels,

Que le CIG propose un contrat groupe souscrit auprès de CNP assurance adapté aux besoins de la Commune,

Que le CIG, par délibération du 10 avril 2025, est habilitée à prendre toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché visé,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : D'approuver la demande d'adhésion selon les conditions décrites dans le bulletin d'adhésion annexé.

DIT :

Que la présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales et au budget.

Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.

Que la présente décision municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou

notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le : 18/12/25

Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris